

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Numéro d'Enregistrement 01-2119463588-24-XXXX

REACH:

N° CE: 919-284-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH

Rue: Stempelstraße 6

Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0

Téléfax: 0203/5194-290

e-mail: info@berndkraft.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit

Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de

Internet: www.berndkraft.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Carc. 2; H351

STOT SE 3; H336

Asp. Tox. 1; H304

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 2 de 13

Mentions de danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|---------|---|--------------|----------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| | Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene | | | 90 - < 95 % |
| | Carc. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H351 H336 H304 H411 EUH066 | | | |
| 91-20-3 | naphtalène | | | 10 - < 15 % |
| | 202-049-5 | 601-052-00-2 | | |
| | Flam. Sol. 1, Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H228 H351 H302 H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|---------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| | | Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene | 90 - < 95 % |
| | | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10650 mg/kg | |
| 91-20-3 | 202-049-5 | naphtalène | 10 - < 15 % |
| | | par inhalation: CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 710 mg/kg | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 3 de 13

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Vertiges
Troubles gastro-intestinaux
Irritant
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
État narcotique
Pneumonie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Danger par aspiration

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone
En cas d'échauffement:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 4 de 13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Procédures d'urgence
- Consulter un spécialiste
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

- Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
- Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 5 de 13

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|-------------|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 91-20-3 | Naphtalène | 10 | 50 | | VME (8 h) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|--|-------------|-------------------|------------|-----------------------|
| Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene | | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 12,5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 32 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 7,5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 7,5 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 151 mg/m ³ |
| 91-20-3 | naphtalène | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 25 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 25 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 3,57 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|-------------|--------------|
| Milieu environnemental | | |
| 91-20-3 | naphtalène | |
| Eau douce | | 0,0024 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0,02 mg/l |
| Eau de mer | | 0,0024 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,0672 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,0672 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 2,9 mg/l |
| Sol | | 0,0533 mg/kg |

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 6 de 13

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation : KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistants au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Liquide

Couleur:

limpide

Odeur:

comme: hydrocarbures aromatiques

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 7 de 13

Modification d'état

| | |
|--|--------------------------|
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 182-206 °C |
| Point de sublimation: | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| : | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | 67 °C |

Inflammabilité

| | |
|-----------------|--------------------------|
| solide/liquide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |

Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

| | |
|----------------------------------|------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | 0,9 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 7 vol. % |
| Température d'auto-inflammation: | 448 °C |

Température d'inflammation spontanée

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| solide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: (à 20 °C) | 1,33 mm ² /s |
| Durée d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | pratiquement insoluble |

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 0,8 g/cm ³ |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Combustion entretenue: | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | |
| Aucune donnée disponible | |

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant: | 100% |
| Teneur en corps solides: | Aucune donnée disponible |

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 8 de 13

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|---------|--|--------------------|--------|---|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| | Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene | | | | |
| | orale | DL50 10650 mg/kg | Rat | Study report (1991) | OECD Guideline 420 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Lapin | Study report (1995) | OECD Guideline 402 |
| 91-20-3 | naphtalène | | | | |
| | orale | DL50 710 mg/kg | Souris | FUND. APPL. TOXICOL 4: 406-419 (1984) (1) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 16000 mg/kg | Rat | Study report (1980) | OECD Guideline 402 |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 > 77,7 mg/l | Rat | Study report (1985) | other: EPA TSCA |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 9 de 13

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (Hydrocarbures, C10, aromatiques, > 1% naphthalène; naphthalène)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C10, aromatiques, > 1% naphthalène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Maux de tête

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

Irritant

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

État narcotique

Pneumonie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 10 de 13

| N° CAS | Substance | | | | | |
|---------|--|-----------------------|-----------|--------|---------------------------------|---|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| | Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | > 1 - < 3 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (1993) OECD Guideline 201 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 0,487 | 28 d | Oncorhynchus mykiss | CONCAWE, Brussels, Belgium (2010) The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | 0,851 | 21 d | Daphnia magna | CONCAWE, Brussels, Belgium (2010) The aquatic toxicity was estimated by a |
| 91-20-3 | naphtalène | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 1,6 mg/l | 96 h | Oncorhynchus mykiss | Arch. Environm. Contam. Toxicol. 11, 487 OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r ca. 0,5 mg/l | ca. 0,4 - | 72 h | Skeletonema costatum | Mar Environ Res 11, 183-200 (1984) Aquatic toxicity of water soluble fracti |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 2,16 | 48 h | Daphnia magna | Transactions of the American Fisheries S OECD Guideline 202 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 0,37 | 40 d | Oncorhynchus kisutch | Trans. Am. Fish. Soc. 110:430-436, 1981 Coho salmon fry were exposed for 40 days |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | 0,59 | 125 d | Daphnia pulex | Can. J. Fish. Aquat. Sci. 39: 830 - 834 During chronic studies in closed static |

12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|---------|------------|---------|
| 91-20-3 | naphtalène | 3,4 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|---------|------------|------------|-----------------|----------------------|
| 91-20-3 | naphtalène | 36,5 - 168 | Cyprinus carpio | http://www.safe.nite |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 11 de 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbons, C10, aromatics,> 1% naphthalene) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 9 |
| Code de classement: | M6 |
| Dispositions spéciales: | 274 335 375 601 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 3 |
| N° danger: | 90 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | - |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbons, C10, aromatics,> 1% naphthalene) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 9 |
| Code de classement: | M6 |
| Dispositions spéciales: | 274 335 375 601 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatics,> 1% naphthalene) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 9 |
| Dispositions spéciales: | 274, 335, 969 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 12 de 13

| | |
|--|---|
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-A, S-F |
| Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatics,> 1% naphthalene) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 9 |
| Dispositions spéciales: | A97 A158 A197 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 30 kg G |
| Passenger LQ: | Y964 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 964 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 450 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 964 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 450 L |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | Hydrocarbons, C10, aromatics,> 1% naphthalene |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solvant Naphta S Plage de distillation entre 180 et 210 °C

Date de révision: 03.01.2022

Code du produit: 28354

Page 13 de 13

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.